

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 06 MAI 2026

02-19 Objet : ASSOCIATION « INTERCOS RURALES 47 » – DESIGNATION DES REPRESENTANTS

N° Ordre : DE-068-2026

Rapporteur : Alain Lorenzelli, Président

Nomenclature : 5.3.4. Désignation de représentants -autres

L'an deux mille vingt-six, le 6 mai à 19h, le Conseil de la Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Le Nomdieu, après convocation régulière du Président du 29 avril 2026, et sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (48) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE

Barbaste : Mme Aurélia BONA

Bruch : M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse : Mme Anaïs BOSIO et M. Christophe SANS

Calignac : Mme Stéphanie DAVID

Espiens : M. Serge LARROCHE

Feugarolles : Mme Pascale DOUCET-SAVARY et M. Jean-François GARRABOS

Fioux : M. Joël AREVALILLO

Francescas : Mme Joannie CARRERE

Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Samuel LARIGALDIE

Lasserre : Mme Diane ROUX-DELAGARDE

Lavardac : Mme Isabelle SALIS et MM Ludovic BIASOTTO, Sébastien CRUSSIÈRE

Le Fréchou : M. André APPARITIO

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET

Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUE

Mézin : Mme Anne LAVERNY et M. Jean-Louis CARLESSO

Moncaut : Mme Danièle RUFINO

Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Montgaillard-en-Albret : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT

Montesquieu : M. Patrick FERRI

Nérac : Mmes Edith BUSQUET, Evelyne CASEROTTO, Najet EL KHAIRI, Marie-Ange PRADO et MM Serge ARNAUNÉ, Daniel ESSERTEL, Hugues DAVID, Patrick GOLFIER, Nicolas LACOMBE, Jean-François TUFFERY, Manuel VICENTE

Pompiéy : M. Jean-Pierre SUAREZ

Poudenas : M. François DUPRAT

Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint-Pé-Saint-Simon : M. Michel SABATHIER

Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Alain BELLO

Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Thierry PLANTÉ

Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON

Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI

Vianne : Mme Laurence BENLLOCH

Xaintrailles : M. Jérôme MOUCHET

Membres absents ayant donné procuration (5) :

Barbaste : Mme Valérie TONIN à M. Ludovic BIASOTTO et M. Michel DAUNES à Mme Aurélia BONA

Lavardac : Mme Hélène DEMESTE à Mme Isabelle SALIS

Nérac : Mme Stéphanie GARBAY à M. Serge ARNAUNÉ, Mme Mélanie SERRES-SOLANO à Mme Najet EL KHAIRI

Membres absents excusés (0) :

Membres absents non excusés (0) :

Secrétaire de séance : M. Nicolas Lacombe a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 53

Présents : 48

Votants : 53

Absents : 5

- Dont « pour » : 53

- Dont suppléé : 0

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 5

- Dont abstention : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu les statuts de l'association « Intercos Rurales 47 »,
Vu les statuts d'Albret Communauté,

Considérant les élections municipales de mars 2026 et par voie de conséquence le renouvellement de l'assemblée du conseil communautaire ;
Vu le renouvellement du conseil communautaire, installé lors de la séance du 22 avril 2026 ;

Le Président expose que par délibération n°DE-159-2018 du 27 juin 2018, Albret Communauté adhère à l'association « Intercos Rurales 47 ». La mission principale de cette association est d'être un relais auprès du Conseil Régional et de l'Etat afin de pouvoir influencer sur les politiques territoriales proposées par ces différents partenaires. Les Présidents des communautés de communes rurales du département souhaitant, dans le cadre de ce groupement, faire entendre la voix des spécificités rurales.

Considérant l'article 5 des statuts de l'association relatif à la composition du Conseil d'Administration, précisant deux représentants par EPCI (dont le Président de la Communauté de communes).

Considérant les modalités de désignation visées par l'article L 5211-1 et L 2121-21 du CGCT.

Monsieur le Président rappelle que l'organe délibérant peut décider à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

En conséquence, Monsieur le Président demande aux membres du conseil communautaire de ne pas procéder par vote à bulletin secret,

Le Conseil Communautaire
Considérant l'exposé du Président
Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité

► **De ne pas procéder** aux désignations par un vote à bulletin secret ;

► **De désigner** M. Ludovic Biasotto, 1^{er} Vice-Président avec M. Alain Lorenzelli, Président, pour représenter la collectivité au sein de cette association.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,
A Nérac,

Alain Lorenzelli,
Président



Publication le :

11 MAI 2026

Nicolas Lacombe
Secrétaire de séance

